LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Luxembourg, le 22 décembre 2021

Circulaire n° 4077

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Législation sur la nationalité luxembourgeoise – allongement du délai de souscription de la déclaration de recouvrement

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Madame la Ministre de la Justice concernant le sujet sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 21/12/2021

Madame/ Monsieur le Bourgmestre

Objet: législation sur la nationalité luxembourgeoise/ allongement du délai de souscription de la déclaration de recouvrement

Madame/ Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je me permets de vous communiquer une version coordonnée de la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise.

Par une loi du 30 juillet 2021, l'article 89 de la législation sur la nationalité luxembourgeoise a été modifié dans le sens d'un allongement du délai de souscription de la déclaration de recouvrement.

Sur base de l'article 89 précité, les candidats peuvent souscrire la déclaration de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise devant l'officier de l'état civil jusqu'au 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, Madame/ Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Sam TANSON
Ministre de la Justice

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme, Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale :
L-2934 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84547
Fax : (+352) 2620 2759
email : nationalite@mj.public.lu
www.mj.public.lu